

Arrêté N° MA-ART-2024-121

OBJET : Autorisation de stationnement temporaire, 11 rue du 12 Juin 1944, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, les 5 et 6 juin 2024 ainsi que les 11 et 12 juin 2024

Le Maire de Les Monts d'Aunay,

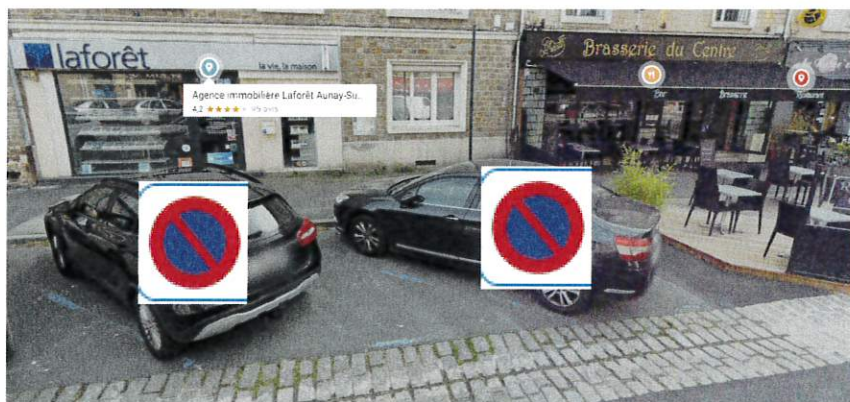
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Route ;

Considérant la demande présentée par **Mme Laetitia MARTIN** visant à faire réserver 2 places de stationnement à droite de la Brasserie du Centre, 11 rue du 12 Juin 1944, Aunay-sur-Odon, commune déléguée de Les Monts d'Aunay, afin d'y présenter des voitures de collection dans le cadre des festivités du 80ème anniversaire du Débarquement en Normandie, les 5 et 6 juin 2024 ainsi que les 11 et 12 juin 2024 ;

ARRÊTE

Article 1 – Deux places de stationnement sont réservées à droite de la Brasserie du Centre, 11 rue du 12 Juin 1944, les 5 et 6 juin 2024 ainsi que les 11 et 12 juin 2024.



Article 2 – La signalisation réglementaire est mise en place par la commune.

Article 3 - Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon les lois en vigueur.

Article 4 - Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 - L'ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Madame **Laetitia MARTIN**,
- Le chef de brigade de gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
- Le chef du centre de secours de Les Monts d'Aunay,
- Le responsable des Services Techniques,
- Le service voirie de Pré-Bocage Intercom,
- L'agent de surveillance de la voie publique.

Chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 29 mai 2024.

Pour extrait certifié conforme
le Maire, Mme Christine SALMON